ADHESION AU PRELEVEMENT MENSUEL

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA - CYCLE DE L'EAU

Référence unique du mandat :

En signant ce formulaire, vous autorisez le Receveur de la Trésorerie Narbonne Agglomération agissant pour le compte du Cycle de l'Eau à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte du montant des factures Eau et Assainissement, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Cycle de l'Eau.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Identifiant Créancier SEPA

FR22ZZZ525936

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :
Ville :
Téléphone :
Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : LE GRAND NARBONNE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
Adresse : 12, Bld Frédéric Mistral -
CS 50100
Code postal : 11785
Ville : NARBONNE CEDEX
Pays : France

Adresse complète du compteur :
Numéro du compteur :

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

I B A N

Nom et adresse postale de l'établissement chargé de l'encaissement :

TRESORERIE NARBONNE AGGLOMERATION
4 AVENUE MARECHAL JUIN
11100 NARBONNE

Signé à :
Le : (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par le Cycle de l'Eau du Grand Narbonne. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je règlerai le différend directement avec le Cycle de l'Eau du Grand Narbonne Communauté d'Agglomération.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.